

Grande Reconnaissance en Analyse d'Affaires et Leadership

Nomination des membres du Jury pour le prix GRAAL 2016

Les membres du jury sont des personnalités reconnues provenant du monde universitaire, d'un chapitre de l'IIBA, ou d'organisations privées et publiques du Québec.

Le jury du prix GRAAL est formé de 3 membres :

- Le président du jury est nommé par le Conseil d'administration de l'IIBA Section Montréal. Ce dernier doit sélectionner les membres du jury et coordonner le processus de sélection des lauréats.
- Les membres du jury sont sélectionnés par le président du jury parmi une liste de candidats fournie par les Conseils d'administration des deux (2) chapitres organisateurs. Un membre du jury est sélectionné sur chacune des listes.

Les 3 membres du jury sont solidairement responsables de déterminer les gagnants du prix GRAAL 2016.

Le président et chacun des membres du Jury doivent signer une déclaration d'impartialité aux termes de laquelle ils s'engagent à se retirer du jury dans la mesure où un motif susceptible d'affecter leur impartialité, ou de soulever une apparence de conflit ou de partialité devait survenir ou être porté à leur connaissance ou qu'une quelconque situation susceptible d'entraîner une apparence de conflit ou de partialité devait survenir. Dans un tel cas, le conseil d'administration de l'IIBA de la région concernée nommera une autre personne à ce titre.

Un vérificateur indépendant est présent lors des séances du jury afin d'assurer le respect des règlements du concours auprès du jury. Le vérificateur est nommé par le conseil d'administration de l'IIBA Section Montréal.

Les noms des membres du jury sont confidentiels tout au long du processus de sélection. Ces derniers sont présentés lors du dévoilement des gagnants.

Grande Reconnaissance en Analyse d'Affaires et Leadership

Processus de sélection des gagnants

Les candidatures sont analysées par chaque membre du jury qui sélectionnera un maximum de 3 finalistes par catégorie et les placera en ordre d'excellence.

Les membres du jury baseront leur évaluation sur la démonstration du leadership de l'équipe d'analyse d'affaires, ainsi que de l'apport et du succès de l'analyse d'affaires dans le cadre du projet. Les aspects de clarté, concision et précision de l'information fournie au jury dans le dossier de candidature seront également considérés. Pour ce faire, chaque membre doit remplir les grilles d'évaluation fournies dans le Guide du jury pour chaque candidat.

Le jury se réserve le droit de refuser toute candidature dont l'authenticité est jugée douteuse.

Le jury se réserve le droit d'effectuer un audit de chaque projet candidat.

Les finalistes pourraient être appelés, en cas d'ex aequo, à effectuer une présentation d'une durée de 15 à 30 minutes devant le jury.

Les participants au concours reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

Remise des Prix

Les participants du concours seront informés des finalistes et des lauréats dans la semaine du 1 mai 2016.

Le nom des grands gagnants sera dévoilé publiquement le jeudi 26 mai 2016 lors du midi-conférence spécialement organisé à cet effet par le chapitre de Montréal.

Par la suite, les gagnants auront l'occasion de présenter leur projet lors d'une des conférences mensuelles de l'IIBA Région de Québec et de l'IIBA Section Montréal.

Grande Reconnaissance en Analyse d’Affaires et Leadership

Confidentialité

Le concours est réalisé en toute confidentialité. Seuls les Présidents de l’IIBA Région de Québec et de l’IIBA Section Montréal, le vérificateur, le président et les membres du jury ont accès aux dossiers des candidats. Toutes ces personnes signeront un engagement de confidentialité et, dès la fin de l’évaluation des dossiers, détruiront tous les documents qui leur auront été remis.

Dans un souci d’impartialité, les candidatures seront anonymisées par un des membres du CA, avant d’être soumis aux membres du jury, et ce, jusqu’à la fin de l’évaluation.

Consentement

Les candidats au concours s’engagent à fournir les informations relatives à leur candidature en toute bonne foi. Ils consentent également à ce que le nom du projet gagnant et des photographies des finalistes soient publiés dans divers médias et publications.

Annulation du concours

L’IIBA Section Montréal se réserve le droit d’annuler le concours si le nombre de candidatures s’avérait insuffisant ou pour toutes autres raisons hors de son contrôle, et ce, sans préavis.

Grande Reconnaissance en Analyse d'Affaires et Leadership

Dépôt des dossiers de mise en candidature

Le projet pour lequel la candidature est soumise doit avoir été finalisé entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015. Le résultat du projet doit avoir un impact principalement sur une ou plusieurs organisations dans la province de Québec. Par contre, cet impact peut s'être étendu hors de la province de Québec.

Chaque projet doit faire l'objet d'une demande en complétant le formulaire d'inscription prévu à cet effet et téléchargeable sur le site Internet de l'IIBA Section Montréal : [GRAAL2016-Formulairedecandidature.docx](#).

Le formulaire dûment complété et signé doit être soumis par courriel avant le 15 avril 2016 à 17 h à l'adresse suivante : graal2016@montreal.iiba.org.

La soumission d'un dossier de candidature au concours du **Prix GRAAL 2016** équivaut à un accord et une acceptation pleine et entière des règlements énoncés dans le présent document.